

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SCEA DES PISCICULTURES PETIT COMMUNE DE CHAMOUSSET

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2024, n°ICPE-2024-103, une enquête publique environnementale est ouverte **du mercredi 27 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus**, sur la demande présentée par la **SCEA des Piscicultures Petit**, dont le siège social est situé 395 La Voute – 01 130 Saint-Germain-de-Joux, en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre l'exploitation d'une installation de pisciculture sur le territoire de la commune de **Chamousset**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chamousset (73390) sise 73 rue de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'incidences, sera mis à disposition du public du **mercredi 27 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en version papier en mairie de Chamousset, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (**les lundis de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00, les mercredis de 9h30 à 11h30, les vendredis de 9h30 à 11h30**).
- sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture de la Savoie, situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr,
- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> rubrique *les Actions de l'État/Paysages, environnement, risques naturels et technologiques/Environnement/Installations classées pour la protection de l'Environnement/autorisation environnementale unique*.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier à la mairie de Chamousset, aux jours et heures d'ouverture au public sus-mentionnés,
- par courrier/voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Chamousset. Celles-ci seront annexées au registre papier de l'enquête publique dans les meilleurs délais.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Il est précisé que les courriels seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'emplacement sus-mentionnés. Les pièces jointes annexées doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo).

Monsieur Christian VENET, commissaire enquêteur, suppléé par **Monsieur Vincent BIAYS**, recevra le public en **mairie de Chamousset où il effectuera des permanences** :

- **le lundi 2 décembre 2024 de 16h00 à 18h00 ;**
- **le vendredi 13 décembre 2024 de 9h30 à 11h30 ;**

Toute information sur le projet peut être demandée auprès des responsables de ce dossier au sein de la SCEA des Piscicultures Petit.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui sera tenu à disposition du public, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture (pref-icpe@savoie.gouv.fr), en mairie de Chamousset et sur le site internet des services de l'État en Savoie, à l'adresse sus-mentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société SCEA des Piscicultures Petit est le préfet de la Savoie.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'adresse sus-mentionnée.